

Paris, le 1er juillet 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LE TERRITOIRE, CLE DE VOUTE DE L'ORGANISATION ET DE LA DEMOCRATIE SANITAIRE

-----

**Alors que le 4<sup>ème</sup> pilier du Ségur de la santé préconise de «*Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers* », la Fédération des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (FCPTS) avec les Fédérations hospitalières du privé comme du public (FHF – FHP – FEHAP – FNEHAD) signent un protocole d'engagement afin que notre système de santé s'organise à partir de chaque territoire avec l'ensemble des acteurs de santé : sanitaire, médico-social et domicile, des usagers et des élus.**

La crise sanitaire a démontré que les acteurs de terrain ont su se coordonner efficacement et travailler main dans la main afin d'apporter localement des solutions efficaces. Sans cette capacité d'adaptation et d'innovation locale, il est probable que la digue de notre système de santé aurait cédé face à la première vague du Covid. C'est un enseignement majeur dont le Ségur de la santé doit absolument tenir compte. Avant même cette crise, de nombreuses initiatives locales ont démontré l'efficacité d'une coopération territoriale.

Tenant compte de ce constat d'efficacité lors de la crise du Covid et de cette expérimentation, les conditions sont aujourd'hui réunies pour donner davantage de responsabilités et de marges de manœuvre à celles et ceux qui font la santé dans les territoires.

Aussi, la Fédération des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (FCPTS), avec les Fédérations hospitalières du privé comme du public (FHF – FHP – FEHAP – FNEHAD) ont signé un protocole proposant à l'ensemble des organisations concernées par la réponse territoriale en santé, aux représentants des usagers, aux élus, aux médecins et professionnels de santé libéraux de s'associer à la promotion d'une démarche partagée de coopération sur chaque territoire à partir du concept inscrit dans la loi de responsabilité populationnelle.

Cette démarche vise à définir les besoins et organiser les réponses sur chaque territoire, au plus près de la population.

Travailler ensemble dans le respect des missions de chacun et dans une volonté commune de coopérer au service de la population, c'est l'objet du projet territorial de santé décrivant les coopérations nécessaires aux parcours de soins, aux démarches de dépistage, de prévention, de promotion de la santé.

Sur chaque territoire, la population doit ainsi avoir accès de façon égale, et dans un objectif de réduction des inégalités sociales de santé, aux services attendus dans le champ sanitaire et médico-social.

Dans la dernière ligne droite du Ségur de la Santé les premiers signataires de ce protocole d'engagement demandent aux pouvoirs publics d'impulser une véritable dynamique pour que ce 4<sup>ème</sup> pilier puisse se décliner dans tous les territoires en y accordant les moyens nécessaires, via les ARS. Les signataires demandent également que des projets territoriaux de santé, basés sur des diagnostics des besoins de santé et de l'offre de soins, permettent de réunir les acteurs de la ville et de l'hôpital pour construire ensemble des filières communes de prise en charge au service et avec les usagers.

Contacts presse :

FHF - [communicationfhf@havas.com](mailto:communicationfhf@havas.com) FHP - [Benjamin.azogui@fhp.fr](mailto:Benjamin.azogui@fhp.fr)